

# SEANCE DU 21 JUILLET 2022

**Présents :** Mmes VENTENAT. MF, LABAS. O, GEAIX. G, SIMON. L, Mrs. DEVESSIER. P, SAPIN. R, CHEFDEVILLE. D, REINE. V, DESGRANGES. R, DEMENEIX. T, ROUSSEL. C.

**Absent :** Mr. PEYRAUD. C.

**Excusés :** Mmes VIALTAIX. M, MANDON. C et Mr BENQUET. C.

**Pouvoirs :** Mmes VIALTAIX. M à Mme VENTENAT. MF et MANDON. C à Mr DESGRANGES. R.

**Secrétaire de séance :** Mme GEAIX G.

Madame Le Maire propose au Conseil d'approuver le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 Juillet 2022. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **EMPRUNT AMENAGEMENT CENTRE BOURG**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal les propositions qui ont été faites par les différentes banques contactées pour un emprunt pour l'aménagement du bourg.

Elle précise également avoir pris l'avis au conseiller aux Décideurs Locaux concernant ce prêt. Il a confirmé que compte tenu du bilan financier et de l'état d'endettement de la commune ce prêt était tout à fait réalisable.

Elle précise que la Banque des Territoires ne fait pas de prêt à taux fixe mais uniquement des prêts à taux variable (annexé sur le taux du livret A auquel on ajoute un taux plafond).

Compte-tenu du contexte économique actuel, Madame le Maire pense qu'il est préférable de contracter un prêt à taux fixe afin de connaître les annuités et de ne pas avoir de mauvaise surprise de Trésorerie. Cet avis partagé par l'ensemble des membres du Conseil.

### **Proposition du CRCA :**

- **Pour un montant emprunté de 750 000 € - Taux fixe de 3 % sur 20 ans (2021-2044)  
Intérêts : 250 092.67 € - Prêt sur 240 mois différé de 3 mois – Déblocage des fonds le 01/10/22 et première échéance le 22/11/2022.**
- **Échéances trimestrielles : 12 501,16 €**
- **Frais dossiers 750 € - Pas de négociation possible**

Il faudra bien vérifier à la signature du contrat de prêt qu'il y a une clause qui permet de renégocier le taux si besoin.

- La seconde proposition sur 25 ans fait apparaître une somme totale d'intérêts seraient de 319 938.46 € avec des échéances trimestrielles un peu moins élevées, d'un montant de 10 699.38 € à un taux de 3.01%.

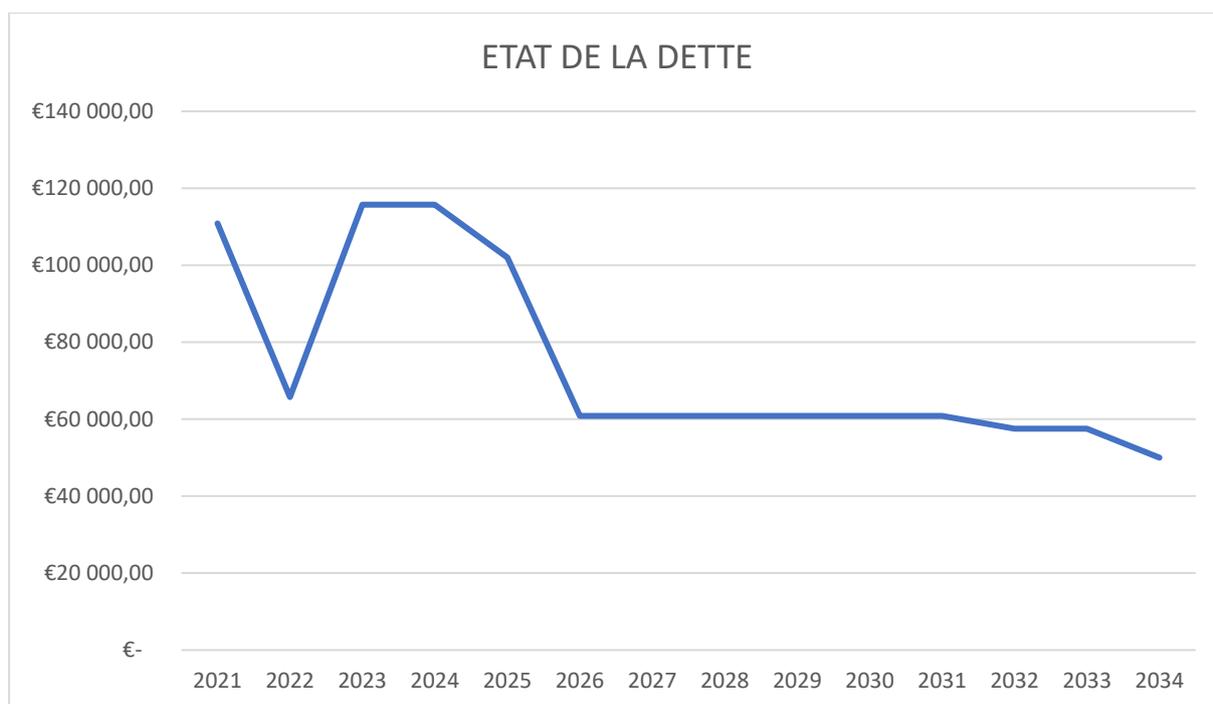
Madame le Maire explique à l'Assemblée que la première offre est plus adaptée. En effet, la Commune économise 69 845.79 € d'intérêts.

Madame le Maire rappelle le programme des investissements sur 2022 :

<b>COMMUNE DE MÉRINCHAL</b>	
<b>PROGRAMME INVESTISSEMENT 2022</b>	
MATERIEL - véhicules	<b>50 000,00</b>
VOIRIE - Programme de voirie 2022	<b>50 000,00</b>
AMENAGEMENT CENTRE BOURG - Place du Marché	<b>389 000,00</b>
AMENAGEMENT CENTRE BOURG - City Stade	<b>29 000,00</b>
RESEAUX - Eaux pluviales rue du Ciment	<b>100 000,00</b>
	<b>618 000,00</b>

Nous pouvons constater avec la courbe ci-dessous l'état de la dette de la commune de 2021 à 2034. Trois années avec une annuité plus importante en 2023 et 2024 de 115 744,44 €, ensuite en 2025 de 102 027,03 €. A compter de 2026, l'endettement de la commune passe à 60 882,36 €.

ANNÉE	REMBOURSEMENT
2021	110 899,90 €
2022	65 739,80 €
2023	115 744,44 €
2024	115 744,44 €
2025	102 027,03 €
2026	60 882,36 €
2027	60 882,36 €
2028	60 882,36 €
2029	60 882,36 €
2030	60 882,36 €
2031	60 882,36 €
2032	57 502,00 €
2033	57 502,00 €
2034	50 004,64 €



Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de l'aménagement centre bourg, il est nécessaire de réaliser un emprunt. Afin de bénéficier de conditions intéressantes, elle propose de contractualiser l'offre décrite ci-dessous :

- Décide de demander à la Caisse locale de Crédit Agricole, aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de **750 000 euros** (sept-cent-cinquante mille euros), destiné à contribuer au plan de financement établi.
- Sollicite la réalisation du prêt à **taux fixe de 3.00 % pendant 240 mois (20 ans) avec un différé de 3 mois.**
- Le déblocage des fonds pourra s'effectuer au 1<sup>er</sup> octobre 2022.
- Le remboursement s'effectuera par remboursement trimestriel, à échéance constantes, d'un montant de **12 501.16 €**, de novembre 2022 à août 2042.
- Prend l'engagement au nom de la commune, d'inscrire chaque année en priorité en dépenses obligatoires, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- Prend l'engagement, pendant la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve et confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## **MOTION RAMASSAGE SCOLAIRE**

Madame le Maire propose de prendre une motion concernant les transports scolaires pour le collège de Crocq.

En effet, Madame le Maire rappelle que le collège de Crocq, pour des raisons de sécurité, a été transféré au Collège Baptiste de la Salle à GIAT.

Suite à ce transfert, les transports à destination de Giat au départ de Mérinchal sont les suivants :

- 1 car de 8 places à destination directe de GIAT
- 1 car de 20 places qui transite par Crocq avant de rejoindre GIAT.

Malgré les différentes requêtes auprès de la région, il semble que les mêmes transports soient reconduits à la rentrée 2022/2023. A cela s'ajoute la contrainte du début des cours, à savoir 8h30.

Les élèves du deuxième car auront deux contraintes :

- Le début des cours à 8h30
- Le trajet Crocq-Mérinchal de 15 Km puis Crocq-Giat de 14 Km soit 29 Km aller, soit 58 Km par jour, alors que nous ne sommes qu'à 15 kms de Giat.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de remettre en cause ce deuxième circuit et d'exiger un transport direct de tous les élèves de Mérinchal à destination de Crocq.

Elle précise que nous risquons aussi de perdre des élèves, notamment ceux de Chard qui préféreront aller au collège d'Auzances si cette situation perdure.

Madame le Maire donne lecture de la Motion :

« Les élèves de notre commune intègrent le collège de Crocq de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> et bénéficient d'un transport MERINCHAL – CROCQ et inversement après les cours.

Suite aux problèmes liés à la sécurité le collège de CROCQ -23420 a été transféré dans les locaux du collège JEAN BAPTISTE DE LA SALLE A GIAT- 63620. Une bonne partie de l'année scolaire 2021-2022 les transports à destination du collège de GIAT se sont organisés comme suit :

- Un car de 8 places destination directe collège de Giat
- Un car de 20 places destination CROCQ – puis prise en charge dans un autre bus pour rejoindre GIAT ;

Au regard de la situation à ce jour il semblerait que ce même schéma se reproduise à la rentrée prochaine avec une contrainte supplémentaire à savoir début des cours à 8H30.

Les élèves du deuxième bus vont subir une double peine :

\*Partir plus tôt

\*Emprunter le trajet MERINCHAL-CROCQ 15 KM – puis 14 km pour rejoindre GIAT soit 29 KM X 2 = 58 KM par jour.

Parce que nous sommes à une distance de 15 KM de GIAT, le Conseil Municipal s'élève contre le fait qu'il n'y ait pas une remise en cause de ce deuxième circuit et exige un transport DIRECT pour le collège de GIAT pour tous les élèves sans exception.

Le Conseil Municipal vous demande expressément d'accorder beaucoup d'attention à l'objet de cette motion.

Une non prise en compte de celle-ci risquerait d'être, à plus ou moins long terme, lourde de conséquence, autant sur la fréquentation du collège que sur celle de notre école primaire. »

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

Copie sera adressée à Mme SIMONET Valérie – Présidente du Conseil Départemental, à Mme MICHON Marie-Hélène – Conseillère Régionale, à M. KHALLOUKI – Responsable des transports scolaire de la Région Limousin.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Lioux-les-Monges a refait une demande pour que les enfants de la commune viennent sur MERINCHAL. Pas de réponse à ce jour.

### **DEVIS TRACTEUR TONDEUSE**

Monsieur DESGRANGES expose au Conseil Municipal un devis à la SA DUMONTAUX pour l'achat d'une nouvelle tondeuse autoportée et la reprise de l'ancienne :

• TRACTEUR ISEKI	23 870,00 € HT
• Options (Bennage en hauteur avec Arceaux et Kit homologation)	450,00 € HT
• Reprise de l'ancienne tondeuse	<b>5 000,00 € HT</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>19 320,00 € HT</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>23 184,00 € TTC</b>

Monsieur DESGRANGES informe le Conseil Municipal qu'il a également demandé un devis à la SARL PENACHE FEYSSAC de Mérinchal et qu'il est en attente d'un devis de SA DUMONTAUX pour le remplacement du plateau de coupe.

Le Conseil Municipal trouve le devis trop onéreux. Il sera discuté de ce point lors du prochain conseil lorsque nous disposerons de tous les éléments.

## **CHOIX COULEUR DES MÂTS POUR L'ÉCLAIRAGE**

Madame le Maire a reçu la représentante du SDEC pour le choix de la couleur des mâts aiguilles. Elle précise que les couleurs granitées résistent mieux au temps.

Après consultation des différentes couleurs proposées, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la couleur gris sablé.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal un souci concernant les poteaux en béton en montant vers le cimetière. Les modèles présentés avec des lanternes classiques ne sont pas esthétiques. Monsieur REINE explique qu'il n'est pas concevable de laisser des poteaux ciment et de mettre ce type de lanternes dessus.

Elle propose un compromis plus esthétique, à savoir mettre des lanternes sur console saillie plus plates posées sur les poteaux béton. Poteaux gris et lampes grises. De plus, le coût de ces dernières est moins élevé que les lanternes classiques.

Monsieur DESGRANGES précise que les lanternes console saillie ont l'avantage de faire moins de déperdition de lumière.

Dans le même ordre d'idée, il faudrait envisager de mettre des LEDS sur l'éclairage du Château de la Mothe.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **LEGS M. MALLAURE**

Madame SIMON informe qu'elle a contacté le notaire concernant le legs de M. MALLAURE de 10 8596,06 € à la commune de Mérinchal. Un légataire étant décédé – report à fin septembre.

### **CHAPITEAU COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Lors de la réunion des VP de la communauté de communes, une discussion a eu lieu sur la location des chapiteaux et leur logistique fort contraignante.

Le nouveau Président, Maire de Saint-Pardoux-d'Arnet a dit que le Comité des Fêtes acheté pour sa commune un chapiteau d'occasion à la Com Com Creuse Grand Sud.

Madame le Maire évoque la possibilité de faire l'acquisition pour la commune de son propre chapiteau, neuf ou d'occasion.

En effet à chaque manifestation, les employés communaux doivent aller chercher le chapiteau, le nettoyer. Si on compte le coût du gasoil, du personnel et le temps passé, cela représente 1 000 € à chaque fois. Le financement est à rechercher.

### **COMMISSION VOIRIE**

Il faudrait que la commission se réunisse pour le problème du chemin au Farry (Fabrice FRONDAS).

## SALLE DE SPORT EXTERIEURE

Madame SIMON propose d'installer une salle de sport extérieure à côté et en complément du City stade. Elle a demandé des informations à la société Partner Equipements à Chamalières.

Cette installation permet de faire du sport dans de bonnes conditions et à n'importe quel moment. La seule condition, c'est de disposer d'un bout de terrain et de l'aménager pour s'entraîner toute l'année. Madame SIMON ira à Evaux prendre des photos pour illustrer sa proposition.

Voici le type de matériel pouvant être installé :

### **Sport – Vélo Elliptique Fitness**

Réf. : AMP7815



### **Sport – Push and Pull Fitness**

Réf. : AMP7812



### **Sport – Pendule de gainage abdos Fitness**

Réf. : AMP7802



### **Sport – Vélo Fitness**

Réf. : AMP7818



### **Sport – Rameur Fitness**

Réf. : AMP7816



### INFOS DIVERSES

- Samedi 23 Juillet : Concert Jazz à la Sout au château à 21 H. Mettre les tables et venir servir buffet aux musiciens à 19 H. Invitations distribuées aux nouveaux arrivants.
- Samedi 30 Juillet : Bruit de la Source – Soirée BURGERS des JA avec concert. Il faudra aller chercher le chapiteau et les employés monteront les chaises vertes sur la place.
- Lustre de la Mairie à remonter : Voir avec la Ressourcerie si quelqu'un est capable de le faire ou voir avec une brocante pour un équivalent.
- Monsieur CHEFDEVILLE se propose de mesurer les murs pour la pose de cimaises dans ancienne cantine avant les automnales.
- AXIONE : le problème du passage de la fibre persiste vers l'ancienne gendarmerie
- Brigade de proximité : Présente sur le dernier marché. Ils reviendront fin juillet et au mois d'août. Madame le Maire précise qu'il s'agit bien de revenir au plus près de la population pour des informations, des questions mais qu'en aucun cas le personnel de gendarmerie présent n'est là pour faire de la répression.

**La séance est levée à 23h00.**